

(3236)

BRANCHE Industries et services nautiques

LA CFDT ET LA CFE-CGC SIGNENT UNE PERTE DU POUVOIR D'ACHAT !

Le 25 juin 2026, se tenait une réunion de négociation sur les salaires minima dans la branche des Industries et services nautique qui se tenait en distanciel.

En amont de la réunion, au vu de la proposition patronale, la FNIC-CGT a fait savoir qu'elle ne participerait pas à cette « réunion de négociation », sur la forme et sur le fond.

Concernant la forme de la tenue de la CPPNI :

On ne peut que constater qu'une nouvelle fois, la FIN ne respecte pas les dispositions de notre Convention collective. En effet, elle prétend la respecter en maintenant trois réunions en présentiel par an. Or, dans la CCN, il n'est aucunement stipulé la tenue de réunions en distanciel, mais bien l'organisation des CPPNI au siège de la FIN ou, à titre exceptionnel, en province.

Nous réaffirmons donc notre opposition à la tenue des CPPNI en visioconférence, modalité qui n'est nullement inscrite dans la Convention collective. Cela est d'autant moins acceptable lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi important que la négociation des salaires minima de branche.



Concernant le fond de la proposition patronale :

Le patronat, représenté par la FIN, ne fait que respecter le minimum légal, à savoir ne pas avoir de coefficient en dessous du SMIC.

Cette proposition constitue un manque de respect flagrant pour l'ensemble des producteurs et productrices de richesses que sont les travailleurs et travailleuses des entreprises des industries et services nautiques.

En effet, il s'agira d'une nouvelle année au cours de laquelle les salariés subiront une perte de leur pouvoir de vivre, voire de leur pouvoir de survivre, tant les salaires sont bas.

Le patronat ne propose même pas une évolution uniformisée des salaires en rapport avec l'inflation qui s'établit à 2,40 % en juin 2026.

Ensemble, dans le syndicat CGT, nous serons plus forts.

Niveau	Échelon	Coefficient	FIN 01 avril 2025	Proposition FIN juin 2026	% augmentation
I	1	35	1801,80	1867,02	3,61971362
	2	38	1842,24	1880,92	2,099617857
II	1	42	1 852,62	1 895,23	2,299985966
	2	47	1 863,96	1 910,19	2,480203438
	3	53	1 888,21	1 930,70	2,250279365
III	2	59	1 912,44	1 953,75	2,160067767
	1	66	1 940,71	1 975,64	1,799856753
	3	75	1 955,52	1 996,58	2,099697267
IV	1	66	1 955,52	1 998,54	2,199926362
	2	75	1 972,75	2 012,21	2,000253453
V	1	89	1 993,31	2 033,17	1,99968896
	2	115	2 090,19	2 131,99	1,999818198
VI	1	164	2 279,21	2 308,84	1,300011846
	2	220	2 477,87	2 507,61	1,200224386
VII	1	235	2 291,16	2 355,32	2,800328218
	2	250	2 500,60	2 570,62	2,800127969
	3	265	3 667,22	3 685,55	0,499833661
	4	280	5 103,16	5 128,67	0,499886345

Avec le tableau ci-joint, chacun peut se faire une idée de cette proposition indécente pour l'ensemble des salariés, qui tasse la grille des salaires vers le bas et entraîne dans sa chute les techniciens, agents de maîtrise et les cadres, dans le seul but de pouvoir faire entrer un maximum de salariés de ces catégories dans la réduction générale des cotisations sociales afin de toucher toujours plus d'aides de l'État.

Cette proposition est d'autant plus irrespectueuse qu'ils ne prennent pas en compte l'investissement des salariés qui subissent depuis plusieurs mois, pour ne pas dire des années pour certains, le chômage partiel, et ce avec l'objectif de maintenir leur emploi du fait de la situation de leur entreprise.

Leur mépris pour les travailleurs et les travailleuses va jusqu'à ne pas respecter le « dialogue social » au sein de la branche, en ne tenant pas compte des propositions et remarques de la FNIC-CGT, comme de celles des autres organisations syndicales, qui ont été formulées lors de la CPPNI du 12 mars 2026.

Contrairement à la CFDT et la CFE-CGC, la FNIC-CGT est totalement opposée à cette politique de modération salariale qui amène les salariés un peu plus dans la précarité.

De plus, par leur politique salariale au rabais, ils portent une nouvelle fois la responsabilité de l'absence d'attractivité de la branche des industries et services nautiques.

Seule la mobilisation des travailleurs et des travailleuses, pourra faire infléchir les positions du patronat !

Ceci passe également par un renforcement du seul syndicat, la CGT, qui s'oppose au dictat du patronat. Pour faire entendre votre voix, adhérez à la CGT !

Ensemble, dans le syndicat CGT, nous serons plus forts.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite : prendre contact

me syndiquer

Nom :

Prénom :

Tél. :

Courriel :

Service, atelier :

Profession :